

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 14 juin à 10 heures 30, le conseil municipal, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques DELATTRE, Maire, par suite de convocation en date du 06/06/2014, dont un exemplaire a été affiché à la Mairie.

Présents : tous les membres

Procurations : Monsieur Roger VENDEVILLE a donné procuration à Mr Jacques DELATTRE.

Excusés : Mesdames FOUCAUT Ingrid, PRUVOST Marielle, BASTIEN Béatrice et Monsieur VASSEUR Bernard

Monsieur David CREPIN est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 29 avril 2014. Aucune observation.

Bilan des fêtes :

- Monsieur DEGAND Claudy : le 7 juin : ducasse – soirée jeunes = bilan positif.
- Mme DE JONGHE Nicole : le 8 juin brocante bilan : 84 exposants. Prévoir une friterie pour l'an prochain. Attention à la circulation au carrefour entre la rue Bernard Chochoy et la rue Arthur Lanoy.
- A l'unanimité le Conseil demande un itinéraire différent chaque année pour le défilé de Lyre et Harmonie.
- Mme FOULON Nathalie demande de faire une réservation sur liste pour les tickets de manège pour les enfants.
- Monsieur le Maire signale que dans l'ensemble la ducasse est réussie.

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

Objet : Délibération modificative de crédits

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour régulariser le budget primitif 2014 comme suite :

Au compte 001 dépense = 7630	Au compte 1323 recette = 2290
	Au compte 1325 recette = 840
	Au compte 1328 recette = 4500
	total de la recette = 7630

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte la modification budgétaire et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour régulariser le budget 2014.

Objet : Délibération Itinéraires de promenades et de randonnée

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu par le Conseil Général en date du 6 juin 2014 par lequel Monsieur le Président du Conseil Général l'informe sur l'application de la loi 83-663 du 22/07/83 articles 56 et 57 et a décidé d'établir un Plan du Réseau Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

La Commune est concernée par l'itinéraire « Les Coteaux de l'Aa » et numérotée par tronçons.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins, donne son accord pour l'inscription des tronçons au PDIPR (tableau joint), autorise le passage des randonneurs et le balisage de l'itinéraire sur le territoire de la Commune avec entretien selon disposition de la charte officielle (blanc et rouge pour un itinéraire de Grande Randonnée et jaune et rouge pour un itinéraire de Grande Randonnée de Pays) de ces chemins.

Objet : Modification d'horaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Valérie MONSAURET Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe souhaite augmenter son temps de travail pour une durée hebdomadaire de 20 heures à partir du 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte la demande de Mme MONSAURET Valérie à partir du 1^{er} septembre 2014 passera à 20 heures hebdomadaires dans son grade.

Fête Nationale

Le 13 juillet : bal et feu d'artifice. Monsieur David CREPIN a demandé un devis à la Sté ESD à Arques pour une durée de 20 minutes – prestation complète : total 2365 TTC.

Le 14 juillet : différents jeux seront mis en place. Monsieur CREPIN David signale que la Sté ESD met à disposition des structures gonflables.

Calendrier des Fêtes 2015

Une réunion sera prévue pour organiser l'agenda des fêtes du village pour 2015.

Commission des Impôts

La Commission des impôts demande une personne en plus qui habite hors commune pour représenter la Commune. Un courrier sera transmis, Monsieur Gérard DEVINE de Wavrans/L'Aa est désigné.

Questions diverses :

- Monsieur BUQUET Michel informe l'assemblée que les jardins communaux ne sont pas entretenus. Monsieur le Maire va demander à Eric WILQUIN s'il est encore intéressé de le faire. Il demande aussi de voir les sens interdit de rue du Marais car ne se voit pas correctement. Monsieur GASPART Jean-Pierre demande aussi de voir le sens interdit de la rue du Courtil Moulin qui apparemment est mal positionner.
 - * Mme FOULON Nathalie fait une proposition que Monsieur JACKINOT Directeur de l'Ecole a soumis, il souhaite des tapis en salle de motricité, il y en a déjà 6 mais il en faut pour bien 14. Coût du tapis 103 €. L'association USEP veut bien acheter la moitié soit 7 tapis. Reste 7 tapis à acheter par la Commune. Monsieur le Maire donne son accord.
 - * Mr CREPIN David demande si le tarif de la salle des fêtes est toujours le même. Ou peut-on avoir la clef de la salle des fêtes en cas de besoin. Monsieur le Maire répond au café du centre.
 - * Mr SCANTAMBURLO Luigi a fait le tour du village pour se rendre compte de tous les travaux à faire. Il demande s'il est possible d'afficher le compte rendu des réunions ? Oui, il sera mis sur le tableau en mairie.
- Mr AIMAR Nicolas a demandé un devis chez NFI (Nord France Informatique) pour changer l'ordinateur de la mairie et récupérer les logiciels. Il demande une réunion avec la commission communication. Il signale aussi qu'un agriculteur passe dans la résidence Alain Tassart et salit la route (dépôt de paille). Qui doit nettoyer ? Monsieur le Maire va voir qui est l'agriculteur soit Jean VASSEUR ou DUFLOT ? Nicolas demande aussi qui a en charge de nettoyer le sentier de la rue Jules Caron à Wavrans, est-ce Daniel MARQUIS ? Car très sale, hautes herbes...plus de passage, on ne peut plus le franchir « derrière Poulain et Vasseur »
- Mme DE JONGHE Nicole informe d'une randonnée « Vertduro » sur Elnes et Esquerdes avec 440 enfants le 17/06 dans le cadre de l'environnement, nature, géographie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.